

**DEMANDE D'OCCUPATION PROVISoire
DU DOMAINE PUBLIC**

Présentée par : _____

Demeurant : _____

Téléphone portable : _____

Email : _____

Lieu de l'intervention

Rue _____

Pour le compte de _____

Période du (date et heure) _____ au (date et heure) _____

Entreprise chargée des travaux / Entreprise occupant le domaine public :

Objet de la demande

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Stationnement de benne à gravats | <input type="checkbox"/> Stationnement de véhicule, d'engins |
| <input type="checkbox"/> Palissade de chantier, _____ ml | <input type="checkbox"/> Echafaudage
Dimensions : _____ |
| <input type="checkbox"/> Raccordement au réseau d'eau potable | <input type="checkbox"/> Raccordement au réseau public d'assainissement :
eaux pluviales eaux usées |
| <input type="checkbox"/> Terrasse – étalage – bureau de vente :
Surface : _____ | |
| <input type="checkbox"/> Autre (vide-grenier, manifestations associations, camion de vente, ...) : _____ | |

Observations particulières :

Les demandes sont à transmettre au minimum 15 jours avant la date de la manifestation au service de la police municipale par mail à l'adresse suivante : policemunicipale@vourles.fr ou par courrier au 26 rue de Bertrange Imeldange 69390 VOURLES –

Police Municipale 04.72.82.19.79 OU 06.88.87.37.52

Le demandeur est chargé de la mise en place des panneaux d'interdiction de stationner (avec pictogramme de mise en fourrière) ainsi que l'affichage de l'arrêté municipal, 07 jours à l'avance minimum et de veiller à son maintien sur place. La police municipale sera contactée dès la mise en place afin d'effectuer un constat.

Fait le (date)

Signature du demandeur